

Conseil Municipal du 19 septembre 2011

Décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal

- Signature d'un contrat de bail pour le logement sis 24 rue Raoul Briquet à Saint Nicolas
- Signature d'une convention de fourniture de repas préparés avec la SA Dupont Restauration
- Attribution du marché de travaux de restructuration urbaine – remblaiement de la place du marché à l'entreprise EUROVIA
- Concernant les travaux de réhabilitation de la Maison de l'enfance :
 - Attribution du lot 1 Démolition, Désamiantage à l'entreprise DEMOLAF
 - Attribution du lot 2 Gros œuvre à l'entreprise ARTOIS TRAVAUX
 - Attribution du lot 3 VRD à Entreprise WITRANT
 - Attribution du lot 4 Menuiseries extérieures PVC à ALTOMARE ALTALU
 - Attribution du lot 5 Menuiseries intérieures à DANIEL GARCON
 - Attribution du lot 6 Plâtrerie, Isolation et Plafond à MP ENTREPRISE
 - Attribution du lot 7 Faïences à CMTR
 - Attribution du lot 8 Peintures/Sol souple à VERET
 - Attribution du lot 10 Plomberie/VMC à AD THERMIC
- Signature d'un avenant aux travaux complémentaires de désamiantage concernant la réhabilitation et la rénovation du groupe scolaire Grenier
- Désignation d'un avocat pour représenter les intérêts de la commune suite à un recours de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

URBANISME

- De mettre à disposition un terrain entre NORPAC et la ville de Saint Nicolas (**unanimité**)
- D'autoriser le dépôt de la demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension du centre social Chanteclair (**unanimité**)

FINANCE

- De souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des travaux du Projet de Renouvellement Urbain (**unanimité**)
- De fixer les tarifs de location de salles communales (**unanimité**)
- De fixer le montant de loyers de logements communaux (**unanimité**)

- Taxe locale sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur unique (**unanimité**)
- D'attribuer l'indemnité de conseil au receveur municipal et de l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires (**unanimité**)
- D'accepter la subvention au titre du produit des amendes de police (**unanimité**)
- De présenter le rapport d'activité du Comité des Fêtes
- De rembourser la subvention de l'Association Saint Nicolas Arts Martiaux « JU-JUTSU » (**unanimité**)

RESSOURCES HUMAINES

- De signer la convention de mise à disposition temporaire de Madame Christine Hecquet pour l'animation de l'atelier couture de Centre Social Chanteclair (**unanimité**)

VIE LOCALE

- De signer la prolongation de la convention d'objectifs et de financement du Centre Social et Culturel Chanteclair concernant la prestation d'animation globale avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras (**unanimité**)
- De rembourser les participations aux accueils collectifs de mineurs (**unanimité**)
- De signer la convention d'objectifs et de financement du centre social par la Communauté Urbaine d'Arras (**unanimité**)